

*Leblond*

Extrait de l'atlas des chemins vicinaux de la Commune de Quenast, plan de détail n° 2, relatif au Chemin n° 1, dont l'Affouageur Cousciant demande la mise en largeur uniforme de sept mètres, à la parcelle de terrain n° 125 dont il demande l'achat de l'excédent, suivant délimitation portée au plan joint au présent extrait.

*Légende*

N° du plan	Désignation	terrains empris		terrains cédés	
		m <sup>2</sup>	dm <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	dm <sup>2</sup>
AB	Partie de chemin	16	36	-	-
BC	" "	"	"	4	16
CD	" de talus	139	36	-	-
E	Chapelle	-	-	8	40
	Différence	155	62	12	56
	Total des emprises	143	06		



Vu et autorisé par le Conseil communal le 10 novembre 1884.  
 Le Maire, *Lebrun*  
 Le Secrétaire, *Lebrun*  
 Le Procureur, *Lebrun*

Échelle de 1 à 2500

Certifié conforme le présent  
 extrait par le soussigné Géomètre  
 - Experteur - juré.

Quenast, le 7 novembre 1884  
*Delemarch*  
 Juré

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À SON ORDONNANCE  
DE CE JOUR N<sup>o</sup> 356. 057. B. 35.007

BRUXELLES, LE

8 Avril 1885  
LA DÉPUTATION PERMANENTE

PAR ORDONNANCE:

LE PRÉSIDENT

*Samy*

~~*[Signature]*~~

*fait en présent extrait.*